

AMNESTY INTERNATIONAL
SECRETARIAT INTERNATIONAL
Traduction Section française
18, rue Théodore Deck
75015 Paris.
Tel. : 557 65-65

SF 85 CA 30I
AMR 36/I4/85

Paris, le 5 juin 1985

EXTERNE

HAITI

AUGUSTE AUGUSTIN
NICOLE DAGOBERT

Amnesty International a été informée que Auguste Augustin a été libéré sans inculpation le 5 avril 1985. Il avait été arrêté le 3 décembre 1984, et l'on pense qu'il a passé la majeure partie de sa période de détention au Pénitencier National. Amnesty International a demandé sa libération immédiate, le considérant comme un prisonnier d'opinion, arrêté en raison de ses relations avec le Parti Démocrate Chrétien de Haïti. Amnesty International se demandait aussi avec inquiétude s'il avait bien reçu les soins médicaux nécessaires. Selon les informations qu'elle avait reçues, il souffrait de problèmes cardiaques et d'une infection de la peau. On ne connaît pas son état de santé actuel.

Amnesty International est sans autres nouvelles de Nicole Dagobert et craint qu'elle soit gardée en détention non reconnue au secret dans les baraquements militaires des Casernes Dessalines. On pense qu'elle a été arrêtée le 14 janvier 1985. Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion. Elle aussi était en contact avec le Parti Démocrate Chrétien de Haïti. Amnesty International s'efforce d'obtenir des éclaircissements sur le lieu où elle se trouve et sur sa situation juridique et demande sa libération inconditionnelle.

Nicole Dagobert est l'une parmi les nombreux détenus politiques dont la situation reste non éclaircie en dépit d'affirmations récentes de la part des autorités haïtiennes, selon lesquelles il n'existerait plus de prisonniers politiques en Haïti. Ces affirmations venaient après la publication d'un décret présidentiel amnistiant trente-six prisonniers politiques. Le 13 mai, Amnesty International a envoyé un message par telex au président Jean-Claude Duvalier accueillant avec satisfaction ces libérations et demandant en même temps des informations sur un certain nombre de cas préoccupant l'organisation. Amnesty International a aussi exprimé l'espoir que l'amnistie constituerait le premier pas vers une série de mesures propres à assurer la mise en oeuvre des recommandations données par le président en mars 1984 au ministre de la Justice et au chef des Forces Armées, en ce qui concerne la protection des droits de l'homme. En dépit de ces recommandations, des détenus politiques - et parmi eux des prisonniers d'opinion - ont continué à être détenus au secret pendant de longues périodes, sans procès, et en un certain nombre de cas, la détention n'était pas reconnue par les autorités.